

## **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE :**

### **Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Société d'Economie Mixte d'Equipement du Pays d'Aix  
4 Rue Lapierre  
BP 60170  
13606 Aix en Provence cedex 1  
Tél : 04 42 16 04 04  
Fax: 04 42 20 35 32  
e-mail: [genua@semepa.fr](mailto:genua@semepa.fr)

**Objet du marché :** La présente consultation concerne la réalisation d'une étude pré opérationnelle en vue de décider de la mise en œuvre d'une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat portant sur le centre ancien d'Aix en Provence.

Il s'agira notamment :

-d'apprécier l'efficacité des cinq OPAH déjà menées pour adapter l'opération à engager, notamment dans le domaine de l'habitat indigne et de la vacance qui sont les cibles prioritaires depuis 2003.

-d'analyser les premiers résultats du dispositif de mobilisation du parc privé vacant désigné opération « Propriétaire Aixois Serein » ainsi que les facteurs de blocage concernant l'offre de logements à loyers et charges maîtrisés

-de caractériser la performance énergétique du parc ancien du centre ville et de repérer la précarité énergétique dans les logements occupés par des locataires ou propriétaires

-d'étudier comment concilier l'amélioration de la performance énergétique des logements du centre avec les enjeux patrimoniaux du Périmètre de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien.

Ces éléments de diagnostic devront permettre de définir les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la future OPAH et d'estimer le montant des enveloppes budgétaires à solliciter auprès des partenaires institutionnels.

### **Procédure de passation :**

La présente consultation , marché à procédure adaptée, est soumise aux dispositions de l'article 10 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005, et du règlement intérieur de la SEMEPA.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**Critères de sélection :** Le Maître de l'ouvrage choisira librement l'offre qu'il jugera la plus intéressante en tenant compte:

- Du prix des prestations, noté sur 50
- De la valeur technique de l'offre au regard des éléments présentés dans le mémoire technique justificatif, noté sur 30
- Délai proposé pour réaliser la mission, noté sur 20

Une négociation sera engagée avec les candidats et portant sur les 3 critères de jugement des offres.

**Date limite** : La date de remise des offres est fixée au mercredi 14 décembre 2011.

**Renseignements divers** : Pour tous renseignements, merci de vous adresser à Madame Marie-Josée GENUA, Directeur en charge de l'opération , au 04 42 16 05 58

Retrait des documents de consultation :

Merci de téléphoner pour réserver un dossier au 04 42 16 05 51

Trois possibilités :

Retrait au siège de la SEMEPA

Envoi par e-mail : demande à l'adresse suivante : fernandez@semepa.fr

Téléchargement : [www.marchesonline.com](http://www.marchesonline.com)

Dépôt de l'offre :

Deux possibilités :

- remise contre récépissé au siège de la SEMEPA

- envoi par voie postale avant la date limite de réception de l'offre

**Modalités de règlement** : Le mode de règlement des factures choisi par le mandataire est le virement bancaire.

Le délai de règlement des factures est de 30 jours à compter de leur réception par le service comptabilité.

L'opération est financée par le budget de la SEMEPA " Opération de revitalisation du Centre Ville"

**Recours** : Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Marseille, 22 Rue de Breteuil, 13280 Marseille cedex 02,

Tél : 0491134830

Fax: 0491811387

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

Différents recours :

avant la signature du marché.

- le référé précontractuel (article 551-1 et suivants du CJA)

- le recours pour excès de pouvoir dirigé contre les actes détachables du marché (article R.421-1 et suivants du CJA),

Après signature du marché :

- Le recours de pleine juridiction , contestation du marché dans les deux mois qui suivent la date à laquelle la signature du marché a été rendue publique.

- Recours en référé contractuel (article L 551.13 DU CJA) : dans le délai d'un mois après publication de l'avis d'attribution.

**Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication** : Le 18 novembre 2011